

**Au-delà du communiqué de Maastricht : le point
sur l'ouverture des parcours d'EFP et sur le
rôle de l'EFP dans l'intégration sur le marché
du travail**

Rapport final de synthèse

Au-delà du communiqué de Maastricht : le point sur l'ouverture des parcours d'EFP et sur le rôle de l'EFP dans l'intégration sur le marché du travail

Rapport final de synthèse

Par

Dr Andrew McCoshan
Anna Drozd
Emmy Nelissen
Anne-Mari Nevala

Mars 2008

ECOTEC



Priestley House
12-26 Albert Street
Birmingham
B4 7UD
Royaume-Uni

T +44 (0)121 616 3600
F +44 (0)121 616 3699
www.ecotec.com

Résumé

Introduction – objet de l'étude

Ce rapport vise à faire le point sur les progrès réalisés par rapport à deux des priorités en matière d'EFP établies à Maastricht en décembre 2004 dans le cadre du processus de Copenhague : ouverture des parcours d'EFP et établissement de liens entre EFP et enseignement supérieur, d'une part ; et rôle de l'EFP pour favoriser l'intégration sur le marché du travail et l'intégration sociale des groupes en risque d'exclusion, d'autre part.

Dans cette optique, le rapport a été organisé de manière à :

- examiner les évolutions les plus récentes sur le marché du travail qui ont une incidence sur ce qui est exigé des systèmes d'EFP (Chapitre 2)
- permettre de mieux comprendre comment les systèmes d'EFP sont configurés de manière générale en réponse à ces exigences et, en particulier, examiner les rapports qui existent entre ces systèmes, le marché du travail et les systèmes d'emploi et de protection sociale (Chapitre 3)
- examiner le rôle croissant des employeurs et des autres partenaires sociaux dans l'organisation de l'offre et de la demande en matière d'EFP (Chapitre 4)
- fournir un aperçu général des tendances récentes en matière de participation à l'EFP (Chapitre 5)
- analyser l'élaboration des parcours d'EFP et les liens avec l'enseignement supérieur (Chapitre 6)
- analyser le rôle de l'EFP dans l'atténuation des désavantages (Chapitre 7).

EFP, marchés du travail et économie

L'analyse des changements récents et attendus sur les marchés du travail européens a mis en évidence les tendances suivantes :

- La mutation structurelle générale du secondaire vers le tertiaire – et vers les services requérant une main-d'œuvre hautement qualifiée en particulier – se poursuit à travers l'Europe.
- La croissance se concentre sur les secteurs et professions à main-d'œuvre hautement qualifiée, mais la main-d'œuvre moins qualifiée continue à être demandée. En fait, les emplois élémentaires vont continuer à progresser, et le besoin de qualifications de niveau supérieur (qualifications de l'enseignement secondaire de deuxième cycle en particulier) va augmenter, avec des conséquences potentielles sérieuses pour les moins qualifiés.

- La configuration de l'offre et de la demande est variable et l'on prévoit une pénurie de compétences tertiaires dans certains pays (au Danemark, en Allemagne, en Finlande et en Suède pour les « vieux » États membres ; et en Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Slovénie et Estonie pour les nouveaux États membres) et une surabondance de ces compétences dans d'autres (en Espagne et en Italie pour les « vieux » États membres ; en Lettonie, Lituanie, Pologne, à Chypre et à Malte pour les nouveaux États membres)
- Le niveau de compétences requis dans de nombreux secteurs industriels évolue à la hausse, passant du deuxième cycle de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, et aussi à l'enseignement post-secondaire entre les deux, lorsque l'industrie requiert des niveaux plus élevés de compétences pratiques/techniques, sans toutefois les connaissances théoriques connexes complètes acquises dans l'enseignement supérieur.

Comment ces tendances sont-elles reflétées dans les tendances en matière de chômage et d'emploi par niveau d'éducation ?

- Globalement, concernant les simples perspectives d'emploi, il est dans l'intérêt de chacun d'accéder à des compétences plus élevées.
- Cependant, dans la plupart des pays de l'échantillon pour lesquels des données sont disponibles, l'EFP semble offrir des perspectives d'emploi *inférieures* au niveau de l'enseignement secondaire de deuxième cycle et de l'enseignement supérieur par rapport à l'enseignement général. Il est possible que ce soit le reflet de la tendance enregistrée sur le marché du travail (au minimum, cela va certainement dans le même sens que celle-ci), à savoir la demande croissante que suscitent les compétences génériques – que ce soit au lieu de ou en association avec des compétences à orientation professionnelle, et de la faible valeur attachée à l'EFP dans beaucoup de pays.

Quelles sont les implications pour l'EFP ?

- De manière générale, les systèmes d'EFP doivent faire preuve de plus de souplesse et de réactivité car le rythme du changement est plus rapide par rapport aux générations précédentes.
- Tous secteurs confondus, on constate un besoin de changer le contenu de l'EFP afin de mieux équiper les individus des types de compétences génériques qui sont aujourd'hui demandés.
- Les compétences se situant au-dessus du deuxième cycle de l'enseignement secondaire font l'objet d'une demande croissante, bien que leur nature précise varie selon les secteurs et les professions. De nouveaux programmes sont requis pour répondre à cette demande.
- Certains secteurs ont besoin que la main-d'œuvre ait de solides bases plus larges en réponse aux exigences de souplesse et de polyvalence accrues, complétées par des connaissances spécialisées, avec une éventuelle mise à niveau régulière en cas d'évolution rapide des applications technologiques. Il est possible que des stages de formation de courte durée permettent d'assurer cette mise à niveau.

- En cas de pénurie future de diplômés de l'enseignement supérieur, les systèmes d'EFP devront s'efforcer de fournir davantage d'effectifs au marché du travail, en drainant les élèves/étudiants vers des niveaux d'enseignement plus élevés.
- Une participation plus importante des employeurs et d'autres acteurs à un niveau systémique est requise pour permettre à l'EFP de mieux cadrer avec les besoins du marché du travail.

Situer les systèmes d'EFP dans leur contexte

Afin de placer les récentes évolutions dans leur contexte, il est important de comprendre l'interdépendance mutuelle entre systèmes d'EFP, marché du travail et systèmes de protection de l'emploi ; et également d'élaborer un grand cadre typologique répartissant les pays en différents groupes, en fonction des similitudes existant dans leurs dispositions institutionnelles.

Concernant la nature des systèmes d'EFP, nous pouvons tirer les conclusions qui suivent.

La nature et le rôle de l'EFP dépendent du contexte spécifique dans lequel se situe l'EFP. Sa fonction dépend des conditions et des relations économiques et sociales, et des institutions qui sont issues de ces conditions et relations, et en sont l'expression, particulièrement des institutions relatives au marché du travail car elles jouent un rôle clé dans la transition entre école et monde du travail et pour ce qui est de permettre aux personnes désavantagées d'accéder à l'EFP.

Concernant l'agenda de Lisbonne, il est probable que certains systèmes seront déjà plus en phase que d'autres avec les exigences de cet agenda, et que d'autres seront intrinsèquement plus souples et mieux à même de s'adapter à un changement de circonstances. Aussi, les systèmes ayant le plus besoin d'être réformés seront probablement ceux qui sont assez loin de pouvoir satisfaire aux exigences de Lisbonne et qui présentent un niveau relativement faible d'adaptabilité et de souplesse.

Les groupes de pays que nous avons identifiés sont les suivants :

- **Les pays nordiques** caractérisés par une solide culture d'apprentissage tout au long de la vie et par l'accent mis sur l'EFP dans un cadre scolaire, et par des niveaux de dépenses de protection sociale et de fourniture de bien-être universel les plus élevés d'Europe.
- **Les systèmes continentaux où l'EFP est fortement institutionnalisé**, et où la participation des partenaires sociaux est forte et joue un rôle essentiel dans la stratification avant le plein accès au marché du travail.
- **Les systèmes continentaux où l'EFP est moins institutionnalisé** et où la formation en entreprise est plus répandue. La participation des employeurs à l'EFP initial et à la FPC est modérée à forte.
- **Les pays méditerranéens** ayant des systèmes d'EFP qui ont surtout un cadre scolaire et sont moins développés que dans d'autres pays, avec une contribution relativement faible des employeurs, et où les marchés du travail présentent certaines rigidités¹.
- **Les pays d'Europe centrale et occidentale** qui ont en général hérité d'un système fortement centralisé et contrôlé par l'État, issu de l'ère socialiste, mais qui, depuis la chute du communisme, ont suivi un certain nombre de voies en réponse à divers facteurs, dont les investissements

¹ Il convient de noter que Malte et Chypre ne sont pas faciles à classer du fait de leurs traditions historiques distinctes, notamment de leurs liens avec le Royaume-Uni qui ont eu une certaine influence sur leurs systèmes d'enseignement et de formation.

étrangers, la mondialisation, les conséquences de l'élargissement de l'UE et les politiques intérieures, pour n'en citer que quelques-uns.

- **Le Royaume-Uni et l'Irlande** qui se distinguent par le caractère minimaliste des dispositifs institutionnels régissant les marchés du travail et où les systèmes d'enseignement et de formation se caractérisent par le choix et la concurrence, avec une participation des employeurs variable selon les secteurs.

Le rôle croissant des employeurs et des autres partenaires sociaux dans l'EFP

L'examen du rôle des employeurs et des autres partenaires sociaux dans l'EFP a permis de tirer les conclusions suivantes :

- La participation des partenaires sociaux à l'EFP – par le biais de la consultation, de déclarations communes et de la négociation collective – s'est renforcée partout en Europe au cours la décennie actuelle et cette tendance s'est poursuivie ces dernières années. Dans les pays ayant des structures formelles plus faibles ou moins nombreuses, la participation est en cours de restructuration et/ou d'organisation plus structurée et de consolidation.
- Dans l'ensemble des États membres de l'UE, on constate un afflux de nouveaux organes tripartites traitant exclusivement de l'EFP et/ou des problématiques liées à l'enseignement et au marché du travail de façon plus générale. Ces organes ont, entre autres facteurs, contribué à un engagement plus structuré et systématique des partenaires sociaux dans l'EFP à tous les niveaux, depuis l'EFP initial et continu jusqu'à l'offre de formation professionnelle au niveau de l'enseignement supérieur. Cependant, la participation des partenaires sociaux tend à être moins marquée et moins concrète pour ce qui concerne l'EFP au niveau de l'enseignement supérieur par rapport à l'EFP initial et continu.

Les principales conclusions concernant le rôle des employeurs dans l'ouverture des systèmes d'EFP sont les suivantes :

- Les employeurs participent très largement au financement et à l'administration des systèmes d'EFP et de plus en plus aux dispositions pratiques à tous les niveaux comme l'élaboration de nouvelles qualifications relevant de l'EFP et la préparation de programmes d'EFP ; le recrutement d'élèves/étudiants ; l'élaboration de programmes d'apprentissage et de formation sur le tas ; et l'évaluation et la certification.
- Les pressions exercées par les employeurs sont à l'origine de la vaste majorité des activités de développement qui se déroulent relativement à l'ouverture des parcours d'EFP, thème qui est traité au chapitre 6.
- Dans toute l'Europe, une tendance à la participation accrue des employeurs à l'EFP se dessine, particulièrement à l'EFP initial où la participation des employeurs à l'élaboration et à la mise en

œuvre des orientations a souvent été moins marquée que pour la FPC, et également au niveau de l'enseignement supérieur.

Les principales conclusions concernant le rôle joué par les partenaires sociaux et les ONG dans les dispositions prises en matière d'intégration sur le marché du travail sont les suivantes :

- L'intégration sur le marché du travail des groupes défavorisés est une source de préoccupation croissante au sein des organisations de partenaires sociaux. Les partenaires sociaux à tous les niveaux ont fait, et continuent de faire, des efforts considérables pour que l'accès à la formation devienne un droit pour tous les travailleurs. Aujourd'hui, les efforts doivent se concentrer davantage sur le développement des négociations collectives et sur la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie au sein de l'entreprise.
- Lorsque les politiques de formation et d'intégration (visant les groupes défavorisés) sont conçues et mises en œuvre par l'Etat ou par d'autres niveaux administratifs, le succès des dispositions peut dépendre très fortement du degré de consultation et de participation d'autres acteurs, et notamment des partenaires sociaux et des ONG.
- Les ONG occupent une position unique de par leur capacité à atteindre ceux qui sont le plus en situation de risque, tandis qu'une participation précoce des partenaires sociaux à la formulation des orientations est cruciale pour garantir la cohérence des dispositions et un certain degré d'appropriation vis-à-vis des projets chez ceux qu'ils ciblent.

Aperçu général des modèles et tendances dans l'EFP

L'analyse des modèles et tendances concernant la participation à l'EFP a révélé ce qui suit :

- La participation à l'enseignement secondaire au niveau du deuxième cycle représente la norme pour la plupart des gens. Un peu plus de la moitié de tous ceux qui suivent un enseignement secondaire de deuxième cycle sont inscrits dans des filières professionnelles.
- Il n'y a aucun signe d'évolution majeure à cet égard, sauf dans les nouveaux États membres, où la part de l'EFP dans les inscriptions diminue depuis 2000. L'EFP à ce niveau est à présent moins populaire dans les nouveaux États membres que dans les « vieux », ce qui renverse la situation par rapport à 2000.
- On constate d'importantes variations entre pays concernant la proportion d'inscriptions dans des filières EFP. Les taux d'inscription dans ces filières tendent à être les plus élevés dans les pays continentaux et au Royaume-Uni et les plus faibles dans les pays méditerranéens, dans les États d'Europe centrale et occidentale et en Irlande. Dans les pays nordiques, les taux varient entre un point juste en dessous de la moyenne de l'UE et un point au-dessus de celle-ci.
- L'enseignement pré-professionnel représente probablement 5 à 7% environ des inscriptions sur une année quelconque dans l'ensemble de l'UE, bien qu'il y ait des variations considérables entre les

différents pays et que, dans certains cas, cela vienne « compenser » les faibles taux d'inscription dans l'EFP.

- On constate une résurgence de l'apprentissage, particulièrement dans les nouveaux États membres, et son extension en dehors de son domaine traditionnel, au niveau de l'enseignement secondaire de deuxième cycle.
- L'enseignement post-secondaire non supérieur est moins important que l'enseignement secondaire de deuxième cycle sur le plan du nombre d'inscriptions. Les données disponibles indiquent que, selon le pays considéré, il représente tout au plus 10% des acquis éducatifs de la population en âge de travailler en général.
- Cependant, d'après les indications concernant les inscriptions, l'importance des formations relevant de l'enseignement post-secondaire non supérieur est extrêmement variable. Cela vaut, que ces formations soient utilisées dans un objectif de progression ou pour l'entrée sur le marché du travail.
- Rien ne semble indiquer une augmentation significative des effectifs à ce niveau, malgré l'apparent besoin croissant de qualifications à ce niveau et au-delà. Un certain nombre de raisons peuvent expliquer ce phénomène : il est possible que les exigences du marché du travail soient satisfaites ailleurs dans le système (les systèmes varient quant au niveau d'enseignement auquel ils font correspondre certaines compétences, selon le contexte plus général) ; il se peut que la demande n'ait pas encore été suffisante pour déclencher des évolutions notables au niveau de ces données ; ou il est possible que les systèmes d'EFP soient insuffisamment réactifs.
- Les inscriptions dans l'enseignement supérieur sont en hausse, mais la progression concerne principalement l'enseignement général, l'augmentation étant moindre pour les filières professionnelles. Dans l'ensemble de l'UE, 13% environ des étudiants de l'enseignement supérieur sont inscrits dans des cursus professionnels. Ce chiffre est assez stable depuis 2000.
- On constate des différences considérables entre pays en termes d'importance des cursus à orientation professionnelle au niveau de l'enseignement supérieur. En particulier, dans les « vieux » États membres, on compte plus du double d'inscriptions dans l'EFP que dans les nouveaux. Au niveau de l'enseignement supérieur, on ne rencontre pas dans les nouveaux États membres la même tendance à l'abandon des filières professionnelles qu'au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Concernant les effectifs formés, le tableau structurel d'ensemble indique que l'importance de la progression au sein du système varie considérablement selon les pays :

- Les pays méditerranéens, les pays continentaux sans composantes d'apprentissage marquées et l'Irlande tendent à présenter un tableau polarisé, avec des taux élevés de faibles acquis éducatifs mais aussi des taux élevés de progression des niveaux 3 et 4 aux niveaux 5 et 6 ;

- Les pays nordiques ont tendance à être égalitaires, avec de faibles taux de jeunes en rupture scolaire et des taux élevés de progression ; le Royaume-Uni et les Pays-Bas rentrent également dans cette catégorie, avec cependant des taux de jeunes en rupture scolaire qui les placent à la limite du groupe précédent ;
- Les pays d'Europe centrale et occidentale et les pays continentaux ayant des systèmes d'apprentissage se caractérisent par de faibles taux de jeunes en rupture scolaire, le deuxième cycle de l'enseignement secondaire servant principalement à accéder au marché du travail.

Les systèmes où, à l'heure actuelle, une proportion élevée de la population fait des études supérieures ne sont pas plus ou moins susceptibles d'avoir une composante importante de filières professionnelles que les systèmes où cette proportion est faible.

En termes de flux émanant du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, il semble que, d'un point de vue structurel et dans l'ensemble de l'UE, le tiers environ des personnes qui ont à un moment donné atteint un niveau 3 ou 4 ont poursuivi leurs études par la suite, ce qui signifie que les deux tiers restants ont commencé à travailler sans obtenir un niveau de qualification plus élevé. Ce chiffre est toutefois sujet à de fortes variations d'un pays à l'autre.

Pour ce qui est de déterminer spécifiquement la mesure dans laquelle l'EFP est utilisé comme moyen d'accès au marché du travail, d'après les informations statistiques très limitées et les entretiens d'étude, il est clair que, dans la majorité des pays, l'EFP au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire continue à servir principalement de moyen d'accès direct à l'emploi. Cependant, dans la plupart des pays, la proportion de diplômés EFP au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire qui poursuivent leurs études, même si elle est modeste, progresse lentement. L'EFP au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ne conduit de manière prédominante à la poursuite des études que dans une très petite minorité de pays.

Les filières techniques ont tendance à être plus populaires que les filières de niveau inférieur et elles sont plus susceptibles d'être empruntées dans une optique de poursuite des études, mais, selon les indications disponibles, elles sont surtout encore utilisées comme un moyen d'accès au marché du travail.

Ouverture des parcours d'EFP et établissement de liens entre EFP et enseignement supérieur

Les principaux messages et conclusions qui ressortent de l'analyse comparative des tendances se dégageant en Europe relativement à l'ouverture des parcours d'EFP et à l'établissement de liens entre EFP et enseignement supérieur sont exposés ci-après.

Questions générales

Les individus considèrent les parcours comme une série de décisions qui ne sont pas nécessairement linéaires. Cela doit être pris en compte lors de l'élaboration de parcours d'EFP, qui doivent être plus ouverts aux choix et aux changements d'orientation individuels. Les États membres doivent réfléchir à la manière dont cette absence de linéarité peut être prise en compte dans leurs propres contextes.

Les choix personnels de parcours dépendent d'un éventail de facteurs, tant côté demande que côté offre, et font intervenir une comparaison des coûts et avantages des options disponibles. La perception joue un rôle clé et a une influence déterminante sur la valeur attachée à l'EFP. Les États membres doivent se donner les moyens de comprendre de façon plus systématique, en s'appuyant sur les faits, pourquoi certaines filières EFP sont plus populaires que d'autres et les obstacles auxquels sont confrontés ceux qui les suivent.

Les « impasses » structurelles dans les systèmes d'EFP initial sont aujourd'hui très rares, même si la progression peut encore être difficile. Les différences les plus significatives entre pays tiennent probablement à la mesure dans laquelle ces systèmes restent ouverts aux personnes souhaitant les réintégrer par la suite.

Les États membres doivent à présent s'attacher à encourager l'utilisation des filières existantes et à faire en sorte que les filières soient véritablement ouvertes aux intéressés, en abordant les problèmes d'absence de progression et en offrant des services de conseil efficaces pour aider les personnes à prendre les bonnes décisions maintenant qu'un choix plus large leur est proposé.

Les élèves/étudiants des filières professionnelles peuvent rencontrer des difficultés particulières d'accès à l'enseignement supérieur (cursus généraux notamment) du fait des modalités d'admission à l'université. Cela semble être un problème particulier en l'absence de système binaire différenciant enseignements professionnel et général, et si les universités ont une grande autonomie et peuvent fixer leurs propres conditions d'admission. Les États membres doivent examiner la mesure dans laquelle les conditions d'accès à l'université occasionnent *systématiquement* des difficultés aux élèves/étudiants des filières professionnelles, puis réagir en introduisant les dispositions appropriées (introduction d'un soutien supplémentaire, par exemple, afin de garantir l'égalité des chances).

L'offre éducative tend à être de plus en plus spécifique – étant souvent fortement localisée, propre à une entreprise ou à un secteur – en réponse à des besoins particuliers, et la quête de souplesse en vue de satisfaire aux exigences des différents secteurs et aux besoins locaux et régionaux doit se poursuivre. Cependant, pour optimiser les avantages offerts, il convient de créer des cadres donnant aux employeurs, aux collectivités locales et aux régions une certaine latitude pour répondre aux besoins locaux. La création de cadres nationaux des certifications professionnelles sera utile à cet égard. Une participation accrue des employeurs est essentielle pour assurer l'attractivité des filières professionnelles dans de nombreux pays, notamment dans les nouveaux États membres et les pays méditerranéens.

Principales tendances dans les programmes d'enseignement professionnel

Trois tendances clés ressortent concernant les programmes d'enseignement professionnel. Elles s'appliquent aux différents États membres à divers degrés. Ce sont :

- (i) la réduction de la distinction entre filières professionnelles et filières générales.
- (ii) l'élargissement des programmes d'enseignement professionnel pour éviter le piège d'un cloisonnement excessif.

(iii) augmentation de la proportion de programmes d'enseignement professionnel consacrés à ce qui est désigné par différents termes : « apprentissages génériques », « compétences clés », etc.

Au cours des dernières années, une évolution commune semble avoir été enregistrée, avec les caractéristiques suivantes :

- développement des cursus d'enseignement supérieur, souvent avec peu de considération pour le rôle pouvant être joué par l'EFPP, et se traduisant par des inscriptions dans les filières universitaires
- développement de l'offre de programmes professionnels (techniques) de niveau supérieur et de programmes post-secondaires dans l'objectif de développer plus largement les niveaux de compétence
- baisse de popularité de l'EFPP à cadre scolaire de niveau inférieur – et dans certains cas, repositionnement en tant qu'option pré-professionnelle (particulièrement pour les personnes issues de milieux socialement défavorisés)
- développement de l'apprentissage.

Une conséquence importante de ces changements est que l'EFPP à cadre scolaire de niveau inférieur semble être « casé » entre les options d'enseignement général, d'enseignement technique et d'apprentissage.

L'apprentissage a fait l'objet d'efforts de développement considérables, ayant été identifié comme une composante importante des systèmes. L'apprentissage a parfois été quelque peu séparé de l'enseignement et de la formation, mais on enregistre une tendance à une coopération entre ministères et une participation des partenaires sociaux accrues pour faire face à ce problème. De nouvelles formes d'apprentissage doivent maintenant être intégrées comme il se doit aux systèmes, avec des parcours de formation à l'appui. Les États membres doivent veiller à l'intégration effective de l'apprentissage aux autres pans du système d'enseignement et de formation.

L'apprentissage de qualité est considéré comme offrant une solution plus appropriée aux moins doués intellectuellement, étant donné son rapport très étroit avec le marché du travail, qui fait défaut à l'EFPP à cadre scolaire de niveau inférieur. Les États membres doivent examiner la question de savoir si le repositionnement de l'EFPP de niveau inférieur – ayant un contenu d'enseignement général plus important – en tant qu'option pré-professionnelle est une option viable dans leur contexte.

Transition de l'EFP au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire vers des cursus d'enseignement supérieur général

Les parcours menant des filières professionnelles de l'enseignement secondaire de deuxième cycle vers l'enseignement général restent essentiellement le choix d'une minorité : la plupart des élèves restent dans la filière professionnelle ou générale qu'ils ont choisie à l'issue du premier cycle du secondaire. Beaucoup de ceux qui effectuent ce transfert – souvent pour obtenir un diplôme de fin d'études secondaires très convoité – n'accèdent pas nécessairement ensuite à l'enseignement supérieur.

Quand il n'existe pas de filières bien définies, l'expérience récente souligne les risques associés aux tentatives de réforme de l'offre en matière d'enseignement secondaire de deuxième cycle pour faire en sorte que tous les élèves aient, de façon générale, le droit d'accéder à l'université : le défi peut se révéler trop considérable pour nombre d'étudiants ; et pour certaines de ces réformes, on est en train de faire machine arrière, avec l'introduction (ou la réintroduction) de parcours clairement différenciés entre enseignement professionnel, enseignement général et apprentissage. Ailleurs, les problèmes d'équivalence continuent à entraver les tentatives d'ouverture des parcours offerts aux élèves de l'enseignement professionnel. Il est en effet difficile de faire communément accepter l'idée d'un statut égal pour l'EFP et l'enseignement classique. Mais supprimer la distinction ne paraît pas être la solution.

Un important message ressort de l'expérience récente à travers l'Europe : le besoin existe de disposer d'une variété de parcours d'enseignement professionnel transparents et viables permettant d'accéder à un enseignement de plus haut niveau – distincts de ce qui est proposé de façon générale – en réponse aux besoins de personnes représentant un large éventail de talents et de dispositions naturelles, et également aux besoins des employeurs.

La modularisation offre maints avantages, permettant d'adapter rapidement programmes d'enseignement et qualifications en fonction des besoins économiques, et elle mérite d'être déployée à plus grande échelle. En outre, les États membres doivent organiser des campagnes promotionnelles pour démontrer les avantages de l'EFP, en réalisant éventuellement des études de suivi et en présentant les carrières sur lesquelles débouchent les filières professionnelles.

Quand les systèmes des États membres se caractérisent par des filières bien définies, des dispositions supplémentaires sont nécessaires pour permettre aux élèves de l'enseignement professionnel d'accéder à l'enseignement supérieur général. Pour l'EFP de niveau inférieur, cela signifie souvent des cours de transition, tandis que pour les filières techniques, les parcours doublement qualifiants sont plus courants. Ces choix restent minoritaires, et des interrogations demeurent quant à leur véritable intérêt que ce soit pour les personnes formées, dans le contexte de choix plus larges en matière d'orientations EFP, ou dans le cadre de considérations économiques plus larges :

- Les cours de transition vers l'enseignement général peuvent entraîner des retards et des taux d'échec élevés. Les approches plus intégrées et l'accréditation en cours de route servant de marchepied en offrant des étapes intermédiaires (souvent grâce aux cadres nationaux des certifications professionnelles) semblent comporter des avantages par rapport à ces types d'approche, que les États membres devraient examiner.

- Si les parcours doublement qualifiants sont intégrés, tout indique qu'ils présentent des difficultés pour les élèves, et le risque d'échec demeure si les élèves accèdent à des environnements éducatifs plus classiques rentrant dans le cadre de l'enseignement supérieur. Les États membres où existent des parcours doublement qualifiants doivent envisager différentes solutions permettant de mieux soutenir les élèves ; par exemple, en généralisant la consultation de conseillers d'orientation professionnelle avant que les élèves ne fassent leurs choix pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et en offrant un soutien pédagogique aux étudiants issus des filières professionnelles qui entrent à l'université, afin de réduire les taux d'abandon précoce.

Les considérations économiques et celles liées à l'égalité sociale laissent penser que ces parcours doivent rester ouverts ; d'ailleurs, dans de rares cas, une cible de participation a été fixée pour les parcours doublement qualifiants. Les États membres doivent veiller à ce qu'il s'agisse de parcours à part entière, à travers des dispositions telles que celles décrites précédemment et à ce qu'ils ne donnent pas d'espérances excessives aux élèves.

Le point sur l'enseignement post-secondaire non supérieur (PSNT)

L'analyse du PSNT est une tâche ardue et il est difficile d'avoir la certitude de comparer ce qui est comparable. Les pays utilisent le terme différemment selon la structure de leurs systèmes, et beaucoup de pays sont confrontés à la question importante de savoir si les dispositifs EFP plus poussés en cours d'élaboration sont considérés comme suffisamment poussés pour rentrer dans le cadre de l'enseignement supérieur. Tous les secteurs n'ont pas besoin d'offres éducatives à ce niveau, mais il existe un besoin de cadres en mesure de satisfaire aux exigences particulières de différents secteurs.

Les États membres doivent convenir d'une définition du PSNT. La définition de l'UNESCO met l'accent sur le contenu plutôt que sur le niveau, alors qu'une partie importante de la nouvelle demande se faisant jour sur le marché du travail porte sur une formation qui est plus poussée que le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, sans atteindre le niveau des cursus d'enseignement supérieur de longue durée. Il serait peut-être préférable de qualifier d'« enseignement supérieur court » les programmes dont le contenu équivaut au niveau de l'enseignement supérieur sans que leur durée soit aussi longue, en appliquant plus strictement la définition de l'UNESCO afin de pouvoir établir des comparaisons entre pays.

Le CECP, avec ses huit niveaux, est l'outil qu'il convient à l'évidence d'utiliser étant donné qu'il est maintenant bien implanté et déjà le point de référence de nombreux systèmes nationaux. Quand les pays commenceront à baser leurs systèmes sur les niveaux du CECP, les parcours devront être attentivement comparés afin de déterminer l'importance exacte des certifications intermédiaires et leur rôle.

Malgré ces problèmes, on constate que le PSNT remplit trois fonctions principales (avec des variations selon le contexte) :

- permettre aux élèves d'obtenir d'autres qualifications professionnelles, qui permettront aussi une éventuelle progression vers un niveau supérieur
- faciliter la spécialisation de ceux qui suivent déjà des filières professionnelles

- moyen d'accès au marché du travail ou à des études EFP supérieures pour les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire général qui ne progressent pas (ou ne peuvent pas progresser) plus avant dans le système éducatif général.

Le PSNT semble être considéré comme une solution pour répondre aux exigences actuelles du marché du travail dans les pays où les systèmes d'EFP sont relativement peu développés, et donc comme ayant une fonction supplétive, peut-être lorsque les parcours professionnels offerts par les systèmes sont médiocres et/ou si l'offre d'enseignement supérieur professionnel vient à être jugée insuffisante. Ces dernières années, l'essor du PSNT aux fins de développement des compétences est apparu comme une tendance qui va en s'accéléralant, souvent en réponse directe aux besoins des employeurs.

Le PSNT peut fournir une solution relativement simple qui permet d'éviter une difficulté potentielle, à savoir la confrontation aux positions des universités traditionnelles, hostiles à une augmentation du contenu professionnel. Il est d'ailleurs arrivé que le PSNT soit absorbé dans les infrastructures d'enseignement supérieur après avoir fait ses preuves.

Mais par ailleurs, le PSNT s'accompagne souvent de difficultés considérables concernant son intégration aux systèmes, et notamment le recours aux transferts de crédits et aux exemptions, qui semblent normalement être déterminés sur une base bilatérale entre institutions. L'instauration de systèmes nationaux de transfert de crédits doit être une priorité afin de lisser les relations avec l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur

L'enseignement professionnel supérieur est bien implanté à travers l'Europe. Les évolutions les plus importantes de ces dernières années sont les suivantes : inclusion de composantes pratiques aux programmes d'études pour accroître l'employabilité des diplômés ; création de nouveaux cursus professionnels supérieurs courts pouvant déboucher soit sur l'accès direct au marché du travail ou sur une licence ; et remodelage des cursus professionnels supérieurs existants selon la structure licence/master.

La distinction entre enseignements professionnel et général devient de plus en plus floue. D'aucuns craignent que cette situation puisse potentiellement déboucher sur une généralisation excessive de l'enseignement professionnel supérieur ou sur une dévalorisation de l'enseignement universitaire supérieur et des termes licence/master, mais il est trop tôt pour dire si l'un ou l'autre de ces scénarios se concrétisera effectivement et quels seront les effets éventuels sur le marché du travail. Toutefois, cela risque fort d'occasionner un manque de clarté sur le marché du travail et de rendre la différence entre diplôme universitaire et diplôme professionnel plus difficile à saisir pour les employeurs et pour tout un chacun.

Des voies de transition au niveau supérieur entre enseignement professionnel et enseignement général existent généralement à travers l'Europe. Les situations varient cependant dans la pratique. Ainsi, tous les étudiants EFP du supérieur n'ont pas la possibilité d'accéder avec la même facilité aux cursus d'enseignement général en faisant appel aux crédits/exemptions sans avoir à recommencer à partir de la première année. La disponibilité de cours de transition pour combler les lacunes dans les

connaissances varie également. L'absence de système de transfert de crédits peut prolonger le temps passé dans le système éducatif et retarder l'arrivée sur le marché du travail. Il arrive aussi qu'après avoir suivi des filières EFP, les étudiants trouvent les programmes d'enseignement général particulièrement difficiles. Mais les pratiques en matière de transfert de crédits et de soutien aux étudiants sont essentiellement propres aux institutions considérées et une intervention des pouvoirs publics serait bénéfique pour faire en sorte que des approches plus systématiques soient adoptées. Au niveau de l'UE, le nouveau système ECVET permet également de penser qu'il sera possible de remédier à ces carences.

Les programmes EFP d'enseignement supérieur court sont une solution souple en réponse aux besoins du marché du travail. Mais ils doivent être pleinement intégrés par le biais de systèmes de transferts de crédits et d'exemptions.

Contextes et réponses variés dans les différents États membres

La position de différents groupes par rapport aux objectifs de Lisbonne varie fortement, sur le plan économique comme sur celui de l'emploi, et cette situation, conjuguée à des systèmes d'enseignement et de formation différents, fait que ces groupes de pays ont des priorités différentes concernant les parcours éducatifs.

Dans les pays nordiques, où les taux d'emploi à des postes très qualifiés sont relativement élevés, l'EFP prend différentes formes, la priorité globale étant de fournir une solide culture générale. Les retours d'expérience émanant de Suède semblent souligner les risques que comporte une généralisation excessive du programme d'enseignement secondaire de deuxième cycle et les politiques prévoient aujourd'hui un retour à des filières professionnelles et générales distinctes, ce qui s'apparente à l'approche finlandaise. L'approche d'apprentissage tout au long de la vie est décisive pour fournir à ceux qui le souhaitent des moyens de poursuivre leur formation par la suite.

Dans des pays comme l'Allemagne et l'Autriche, aux filières bien différenciées et aux systèmes d'EFP robustes, la perméabilité est considérée comme une atteinte aux liens très forts existant avec le monde du travail qui permettent au système de fonctionner. Le rôle complémentaire joué par les dispositifs de protection de l'emploi et de protection sociale, qui offrent une compensation efficace pour le temps investi dans la formation, est indispensable à l'efficacité du système. Si l'on modifie une partie du système, on devra en modifier une autre. Force débats ont d'ailleurs été consacrés à la souplesse du marché du travail, ainsi qu'à la question de savoir s'il y a lieu d'introduire des approches plus modulaires dans l'EFP, et de quelle manière.

Au Royaume-Uni et en Irlande, où les systèmes reposent davantage sur le marché, et dans les pays continentaux ayant des systèmes moins différenciés que l'Allemagne et l'Autriche, on s'est récemment efforcé de réduire la complexité, d'introduire des équivalences entre qualifications de l'EFP et qualifications de l'enseignement général et de consolider les filières EFP, ainsi que d'améliorer la contribution des employeurs à l'élaboration des qualifications.

Parmi tous les groupes de pays, ce sont les pays méditerranéens et les pays d'Europe centrale et occidentale qui sont confrontés aux plus grands défis. Trois des quatre pays méditerranéens en particulier (Grèce, Espagne et Portugal) doivent relever le défi consistant à déterminer comment faire

progresser leurs économies dans la chaîne de valeur pour garantir des emplois à niveau de qualification très élevé, avec des systèmes d'enseignement et de formation dont la composante EFP est insuffisamment développée et avec des taux élevés de jeunes en rupture scolaire. Ces pays ont opté pour des réformes substantielles afin d'essayer de trouver une solution. En particulier, l'élaboration d'options d'EFP attractives pour faire baisser les taux de jeunes en rupture scolaire est une priorité majeure, de même que l'élaboration de parcours permettant d'accéder à des niveaux de formation plus élevés. Encore une fois, il est important d'envisager de stimuler la formation en réformant les dispositifs de protection de l'emploi et de protection sociale, étant donné que ceux-ci sont actuellement à l'origine de maintes rigidités sur le marché du travail.

Dans les pays d'Europe centrale et occidentale, l'EFP semble avoir un rôle potentiellement important à jouer pour soutenir la croissance économique, surtout quand on connaît l'importance du secteur manufacturier dans maints de ces pays. Pourtant, sa popularité diminue – particulièrement au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, alors qu'elle s'est peut-être maintenue au niveau de l'enseignement supérieur – et l'introduction ou la réintroduction de l'apprentissage a posé des difficultés. Étant donné le besoin d'améliorer l'atteinte des finalités au niveau de l'enseignement supérieur, l'élaboration d'options d'EFP attractives à ce niveau pourrait jouer un rôle important. Dans ce contexte, l'élaboration de parcours efficaces est essentielle. Les approches qui encouragent la progression selon une démarche progressive accréditée et qui sont intégrées aux programmes, au lieu d'être des options comme dans le cas de certains cours de transition, semblent présenter des potentialités qu'il y aurait lieu d'exploiter plus largement.

Les prises de décisions doivent s'appuyer davantage sur des informations concrètes

Il y a tout lieu de penser que les États membres connaissent mal les raisons qui poussent les apprenants à choisir certains parcours plutôt que d'autres – ne sachant pas, par exemple, si cela tient à la disponibilité de programmes d'enseignement permettant de répondre aux besoins variés de différents groupes d'apprenants – ou les obstacles auxquels ils sont confrontés, ou ce qui fait que des étudiants issus de filières professionnelles échouent parfois dans l'enseignement supérieur. Et les États membres savent encore moins dans quelle mesure leurs citoyens reprennent une activité de formation officielle plus tard. La possession de telles informations devrait être une condition préalable aux prises de décisions.

Il y a aussi tout lieu de penser que les États membres ne fixent pas de cibles concernant la progression hors de l'EFP au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et par rapport au marché du travail. Cela nécessiterait un accès à des moyens détaillés et efficaces de prévision de compétences ; or, c'est un domaine insuffisamment développé dans la plupart des pays (comme l'ont montré les travaux du Cedefop via Skillsnet). Les États membres doivent donc collecter des informations beaucoup plus exploitables que celles qu'ils détiennent actuellement.

Enfin, beaucoup reste à accomplir pour comprendre la valeur relative de nombreux parcours éducatifs dans les États membres. La classification CITE, si elle est utile à des fins statistiques, s'est révélée présenter de sérieuses limitations dans le contexte de la présente étude et du besoin de comparer les parcours par rapport à leur niveau d'atteinte des finalités. LE CECP et l'organisation des certifications nationales basée sur sa structure à huit niveaux offrent une occasion exceptionnelle de résoudre une grande part du problème. L'interprétation des programmes traités dans ce chapitre (PSNT et options

d'enseignement supérieur notamment) en fonction de leurs résultats d'apprentissage indiquera leur position réelle par rapport à la structure du CECF et également les uns par rapport aux autres.

Le rôle de l'EFPP pour favoriser l'intégration sociale et l'intégration sur le marché du travail des groupes en risque d'exclusion

Ce chapitre analyse le rôle de l'EFPP pour favoriser l'intégration sociale et l'intégration sur le marché du travail des groupes en risque d'exclusion. Globalement, il s'agit d'identifier et d'analyser les moyens qui permettraient aux systèmes d'EFPP de mieux répondre aux besoins d'un éventail de groupes socialement désavantagés. Il décrit les diverses façons dont la situation de désavantage se manifeste et les façons dont les besoins de compétences et de formation sont intimement liés à cette situation, ainsi que comment ceux-ci se présentent dans des États membres aux contextes différents. Il identifie les obstacles auxquels se heurtent différents groupes en risque d'exclusion en matière de développement des compétences et examine les dispositions qui ont été mises en œuvre et les types d'EFPP qui ont été élaborés dans le but d'essayer d'apporter une réponse à ces problèmes.

Un objectif particulier de ce chapitre est de déterminer les réponses apportées par l'EFPP « ordinaire » et d'identifier dans quelle mesure ces réponses sont suffisamment ouvertes et souples pour prendre en compte, d'une part, les changements rapides intervenant sur le marché du travail et, d'autre part, les carrières des personnes formées, carrières qui, comme nous l'avons indiqué au chapitre 6, peuvent être épisodiques et caractérisées par une absence de linéarité très marquée.

La situation de désavantage sur le marché du travail et de handicap social connaît des formes diverses et peut être considérée selon différentes perspectives en utilisant un éventail de « filtres », comme indiqué dans les termes de référence de l'étude : les jeunes qui quittent l'école précocement, les personnes ayant un faible niveau de qualification, les demandeurs d'emploi, les immigrés, les personnes handicapées, les travailleurs relativement âgés et les femmes. L'étude se concentre principalement sur les jeunes qui quittent l'école précocement, les personnes ayant un faible niveau de qualification et les demandeurs d'emploi, car cela oriente directement l'attention sur la problématique des niveaux de compétence et, par conséquent, sur le rôle que peut jouer l'EFPP pour atténuer la situation de désavantage.

Les conclusions pouvant être tirées de l'analyse sont les suivantes :

L'intégration sociale et l'intégration sur le marché du travail et le rôle de l'EFPP

Le désavantage et l'exclusion sont des phénomènes complexes et aux facettes multiples, où les faibles niveaux de qualification jouent un rôle clé. Les besoins des groupes en risque d'exclusion et les obstacles auxquels ils sont confrontés sont nombreux et se manifestent de différentes façons et selon différentes combinaisons pour différents groupes. La géographie du désavantage est très diversifiée, pas seulement à travers l'Europe, mais aussi à l'intérieur d'un État membre, les besoins pouvant varier dans des zones géographiques très petites.

Certaines formes d'exclusion sont plus marquées que d'autres, ce qui place les personnes à différentes distances des systèmes d'enseignement et de formation. Si la participation à l'EFPP de certaines personnes désavantagées s'obtient très facilement en procédant à des ajustements relativement

simples, immédiats et peu coûteux du mode de fourniture de l'EFP (par exemple, en apportant des changements mineurs aux calendriers et aux lieux des programmes), d'autres personnes ont besoin d'un soutien beaucoup plus intensif et régulier.

Si l'EFP est clairement au centre des solutions pouvant être apportées au problème du manque de compétences, ce n'est pas *la* panacée. Un nombre substantiel d'éléments met l'accent sur l'importance d'une intervention à un stade très précoce. Le rôle de l'EFP varie selon qu'on l'utilise pour empêcher les jeunes de quitter précocement l'école ou pour remédier au problème posé par les jeunes et les adultes qui n'ont qu'un faible niveau d'éducation et de formation classiques. À titre préventif, il peut jouer un rôle central pour résoudre le problème du manque de motivation et de l'aliénation. Dans ce cas, il doit cependant s'accompagner de mesures à l'appui, dont orientation et conseil. Si l'on veut encourager les jeunes et les adultes peu qualifiés à suivre à nouveau une formation, c'est une composante essentielle d'ensembles de mesures plus complets. Concernant des groupes spécifiques en risque d'exclusion (migrants, personnes handicapées, travailleurs relativement âgés), l'EFP n'a pas nécessairement de rôle distinct du rôle général qu'elle joue auprès des personnes peu qualifiées ; ce qui varie dans ces contextes, ce sont les trains de mesures auxquels l'EFP est incorporé.

Les États membres doivent faire en sorte que les politiques d'EFP reconnaissent clairement l'existence de différentes formes de désavantage et les différencient, et que les politiques soient bien adaptées aux besoins de différents groupes en risque d'exclusion.

Les besoins des groupes en risque d'exclusion

Les besoins de formation des groupes en risque d'exclusion ne concernent pas seulement la formation à orientation professionnelle mais également – selon le groupe d'apprenants considéré – des compétences transférables génériques recherchées sur le marché du travail, des compétences molles (pour répondre aux besoins de développement personnel), des compétences d'apprentissage et des compétences de recherche pratique d'emploi. D'ailleurs, ces autres besoins sont souvent très considérables et doivent être pris en compte avant ou tout du moins en même temps que la formation à orientation professionnelle dispensée. Il ressort que l'un des signes de succès à cet égard réside dans la capacité à intégrer la formation à orientation professionnelle et d'autres formes de formation de façon homogène à travers l'EFP – par exemple, en abordant les besoins d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul dans des contextes pratiques ancrés dans le monde du travail afin que cela ne soit pas considéré comme une activité individuelle portant officiellement le label « formation ».

Les États membres doivent veiller à ce que leurs systèmes d'EFP soient extrêmement souples et adaptables et capables d'offrir une offre éducative pouvant être à la fois personnalisée et localisée et s'intégrer à d'autres mesures, hors EFP.

Principales caractéristiques de l'EFP destinées à soutenir l'intégration sociale et l'intégration sur le marché du travail

Le chapitre 6 a identifié le besoin de disposer d'une variété de filières EFP transparentes et viables en réponse à des besoins divers, et les constats relatifs aux situations de désavantage renforcent cette conclusion. Le chapitre 6 a également indiqué que, par rapport aux autres parcours, la popularité de l'EFP à cadre scolaire de niveau inférieur déclinait et que ce type d'EFP serait peut-être mieux

positionné en tant qu'option pré-professionnelle. L'analyse de ce chapitre laisse penser que cela serait bénéfique aux personnes des groupes en risque d'exclusion, particulièrement s'il y a des possibilités d'évolution claires vers l'apprentissage, solution qui convient à ceux qui sont en rupture vis-à-vis de l'enseignement formel en salle, du fait du lien étroit existant entre apprentissage et employeurs.

Les grands types d'EFP qui ont été élaborés pour répondre aux besoins des groupes exclus sont les suivants : offre éducative allégée ; programmes modularisés qui permettent aux apprenants de construire leurs propres parcours personnalisés à leur propre rythme et selon leur propre calendrier ; et formes différentes d'offre éducative. De telles mesures sont susceptibles d'avoir l'impact le plus marqué sur les « non-apprenants marginaux » à moins que d'autres mesures (hors EFP), telles qu'orientation et conseil, soient mises en œuvre simultanément.

Les principales caractéristiques transverses d'une offre éducative efficace :

- utilisation de cadres autres qu'une salle de classe ; recours à la formation sur le lieu de travail notamment
- liens très forts avec le marché du travail
- capacité d'intégrer des éléments de formation qui ne sont pas à orientation professionnelle
- capacité de proposer les programmes dans des lieux et selon des calendriers variés
- proposer des possibilités de progression et des étapes intermédiaires accessibles.

Si les indications établissant clairement la capacité des interventions d'EFP à apporter une réponse efficace et efficiente à la problématique du désavantage sont assez difficiles à obtenir, les informations concrètes disponibles soulignent cependant l'efficacité des approches holistiques. Celles-ci se caractérisent généralement par un certain nombre d'éléments :

- Identification et suivi précoces des personnes en risque d'exclusion
- Réussir à rallier les personnes concernées au moyen de plans d'action
- Participation de la collectivité à la conception de l'EFP
- Médiation entre communautés exclues et institutions d'EFP
- Orientation personnalisée et soutien pastoral
- Conseil et mentorat
- Souplesse des formes prises par l'EFP
- Programmes d'EFP adaptés et valorisés, incorporant notamment des dispositions propres à enrichir l'expérience de l'apprenant, favoriser la participation et instaurer la confiance
- Complémentarité avec les systèmes de protection sociale et d'emploi
- Étroite coopération avec d'autres organismes
- Participation des employeurs et des organisations de la société civile.

Le besoin de changement dans les systèmes d'EFP

Si les systèmes d'EFP sont de plus en plus ouverts et souples, il y a lieu de se poser la question de savoir si la participation des personnes désavantagées sur le marché du travail est activement

encouragée ou si, dans la pratique, l'approche adoptée tend seulement à consentir à une telle participation plutôt qu'à la faciliter. L'analyse des groupes en risque d'exclusion présentée dans ces pages donne à penser que, sans mesures actives visant à encourager leur participation, cette dernière restera probablement faible. Les États membres doivent déterminer si l'ouverture et la souplesse de leurs systèmes d'EFP ont besoin d'être appuyées par des mesures actives afin d'assurer la participation de personnes issues de milieux défavorisés.

Pour disposer d'un système activement ouvert, et particulièrement pour adopter les types d'approches holistiques que nous venons de décrire, la configuration de certains systèmes d'EFP pourra nécessiter des changements de fond. Certaines tendances actuelles (autonomie accrue accordée au niveau local et réforme des cadres des certifications en vue de faire progresser les approches modulaires) vont dans ce sens. Cependant, ces mesures sont généralement adoptées pour d'autres raisons et, dans ce contexte, il serait judicieux d'énoncer de manière explicite comment elles pourraient appuyer le rôle joué par l'EFP pour favoriser l'intégration sociale. Des dispositions doivent aussi être prises pour veiller à la complémentarité fonctionnelle des systèmes d'EFP, d'emploi et de protection sociale. Les États membres doivent examiner leurs systèmes d'EFP et déterminer si leur configuration actuelle se prête à l'adoption des approches holistiques nécessaires.

Indépendamment du système global, des changements s'imposeront presque inévitablement quant au mode de gestion et de fourniture de l'offre éducative « sur le terrain » par les institutions d'EFP (par exemple, la manière dont les personnes en risque d'exclusion sont identifiées et suivies et le mode d'intégration des services de soutien) si l'on veut s'attaquer à la problématique du manque de qualifications. Sans quoi, l'offre et les pratiques requises risquent d'être perçues comme optionnelles, venant s'ajouter au cadre ordinaire au lieu d'y être intégrées.

De tels changements présentent des défis car ils nécessitent :

- Une souplesse suffisante au sein des cadres d'EFP nationaux pour permettre assez de liberté d'appréciation au niveau local sans mettre en péril la valeur des qualifications sur le marché du travail
- Une coordination ou des partenariats efficaces entre divers organismes. La tâche peut être ardue car elle implique de réunir des organismes aux priorités et cultures différentes qui opèrent à différents niveaux administratifs
- Un financement adéquat : le soutien personnalisé et la fourniture du type de service d'orientation et de conseil individuel souvent requis sont coûteux
- La création de nouvelles fonctions telles que conseil et mentorat, qui requièrent des compétences « douces » : aptitude à comprendre les personnes appartenant à un groupe particulier, contact facile et capacité à ne pas porter de jugement, par exemple. Cela peut être accompli soit en créant de nouveaux postes (ce qui nécessite des ressources adaptées), soit en demandant aux personnels enseignants d'assurer ces fonctions dans le cadre de leur activité professionnelle, ce qui soulève différentes questions : comment s'assurer de leur compétence en la matière et savoir s'ils ont le profil requis et sont disposés à assumer ces fonctions ? Si cela devait se dérouler à l'échelle

nationale, un problème de lacunes au niveau des compétences et de manque de personnel qualifié pourrait alors se poser.

Le rôle des employeurs et des organisations de la société civile

Pour que s'améliore l'intégration sociale, les institutions d'EFPP doivent dialoguer avec un large éventail d'autres partenaires. Les employeurs ont un rôle essentiel à jouer. D'après les éléments en notre possession, il semble qu'ils aient tendance à participer à la politique d'intégration à travers des mesures d'incitation ou des subventions ; mais ils pourraient jouer un rôle plus actif à bien des égards.

Les organisations de la société civile ont elles aussi un rôle important à jouer concernant l'interface entre prestataires d'EFPP et groupes en risque d'exclusion, en fournissant des points de contact avec les communautés marginalisées et en participant à l'élaboration de l'offre éducative, et voire même à la formation proprement dite. Mais là encore, il y a des difficultés, qui tiennent notamment au manque de ressources disponibles et au manque d'expérience dans les échanges avec le secteur public. Ces organisations ont besoin de renforcer leurs capacités afin d'apporter une contribution active et plus complète.

Réduire les taux de jeunes en rupture scolaire

Concernant les jeunes qui quittent précocement l'école, un éventail de mesures préventives et correctives est requis. Il a été suggéré que l'EFPP pouvait contribuer à réduire les taux de jeunes en rupture scolaire en offrant une alternative attractive à l'enseignement scolaire général. L'EFPP n'est cependant pas nécessairement une panacée universelle, puisque son rôle varie fortement selon le contexte (comme l'explique notre analyse des différences entre États membres au chapitre 3). Comme l'indiquent les chapitres 1 à 6, l'EFPP répond aux besoins d'une grande variété de groupes cibles en proposant un large éventail de programmes et de niveaux de qualification, enseignement supérieur compris. En tout état de cause, il est probable que des changements complémentaires soient requis dans les systèmes de protection sociale et d'emploi pour réduire les coûts et améliorer la situation de ceux qui décident de rester dans le système éducatif plutôt que de le quitter précocement (et de se retrouver au chômage ou dans un emploi peu qualifié). Il a également été suggéré qu'un suivi précoce risquerait de renforcer l'inégalité sociale, mais notre analyse du chapitre 6 indique qu'il existe aujourd'hui de nombreuses options permettant de passer d'une filière à une autre et que la distance entre programmes d'enseignement généraux et professionnels se réduit.

Cependant, les informations disponibles sur les jeunes en rupture scolaire et les travaux de recherche sur les motivations d'apprentissage indiquent qu'il existe un « noyau dur » de jeunes qui quitteront précocement l'école presque indépendamment des circonstances économiques. Il est certain que dans certains pays, le taux de jeunes en rupture scolaire semble être un problème insoluble, et que, d'après l'expérience de certains pays, des efforts intenses doivent être fournis pour tenter de faire face à la situation.

Lutter contre le manque de qualifications chez les jeunes et les adultes

La formation joue un rôle clé dans les politiques actives du marché du travail (PAMT) et celles-ci s'étendent et se développent, notamment sous l'influence de la CE qui promeut activement l'approche « flexicurité ».

Les politiques semblent se concentrer dans leur très grande majorité sur les personnes quand elles sont sans emploi plutôt que lorsqu'elles en ont un, et sur le besoin immédiat de faire en sorte que ces personnes retrouvent un emploi le plus rapidement possible. Dans ce contexte, l'EFPP prend la forme d'une offre éducative courte à orientation professionnelle, qui n'est souvent pas accréditée et qui vise à équiper les personnes des compétences spécifiques dont elles ont besoin pour accéder à un emploi particulier.

Cette approche à court terme ne tient pas compte des personnes qui alternent indéfiniment emplois exigeant peu de qualifications, avec peu ou pas de perspectives de promotion ou de développement, et chômage. Nous avons rencontré peu d'exemples de programmes qui suivent les personnes peu qualifiées une fois qu'elles ont obtenu un emploi et qui veillent à ce qu'elles reçoivent une formation complémentaire auprès de leur nouvel employeur. Les États membres doivent réfléchir à des solutions permettant de mieux coordonner leurs politiques pour les personnes peu qualifiées qui alternent en permanence emplois précaires et chômage, ainsi qu'à la manière dont des systèmes d'accumulation et de validation de crédits peuvent être développés pour favoriser l'intégration sociale.

Pour répondre aux besoins de groupes spécifiques (migrants, travailleurs relativement âgés et personnes handicapées), il est nécessaire d'adapter les orientations générales pour qu'elles prennent en compte les personnes peu qualifiées, ce que nous avons évoqué, mais peut-être surtout de les associer à d'autres mesures, telles que formation linguistique pour les migrants, et adaptation de l'offre éducative pour les personnes handicapées. Des mesures s'imposent également pour faire évoluer les attitudes des personnes appartenant aux communautés désavantagées afin de surmonter le problème des stéréotypes, de même qu'une législation pour lutter contre la discrimination.

Contexte particulier de l'État membre

Les manifestations particulières des situations de désavantage et d'exclusion varient fortement parmi les États membres. Une variation particulièrement notable concerne l'importance et la nature de l'immigration. Cela signifie que la nature du problème de l'exclusion et la manière dont il est abordé présentent l'une et l'autre de fortes variations. Les systèmes d'EFP comme les dispositifs de protection sociale déterminent les incitations/obstacles que les personnes associent à la formation, et le recours aux PAMT continue à révéler des variations substantielles. Nous avons constaté de fortes variations dans la pratique qui consiste à utiliser l'EFP pour lutter contre le handicap social, ce qui semble indiquer que les chances d'accès d'une personne à un EFP bien développé et sur mesure sont fonction du pays de résidence de cette personne. Il convient que les États membres échangent leurs bonnes pratiques de manière plus active que jusqu'à présent.

Si l'on examine les différents groupes d'États membres sur lesquels nous nous sommes basés tout au long de ce rapport, les pays méditerranéens semblent confrontés à des difficultés particulières : il est possible que le manque de qualifications courant dans ces pays contribue aux taux élevés de jeunes en rupture scolaire. Le problème pourrait donc être particulièrement difficile à régler car il est relativement facile pour ces jeunes de quitter précocement le système éducatif et de trouver un emploi.